

Rue des Croisi ers 24
B- 4000 LI EGE

*

i nfo. assurance@ethi as. be



Votre correspondant:

V00S Vi rgi ni e
Tél. 04 220 36 08
Fax 04 249 65 30

Monsi eur Thi erry NI COLAY

Rue Joseph Lauwers, 56

6040 JUMET

N/Référence: 1154- P08849- 45428263

V/Référence:

Li ège, l e 03 j uin 2021

Monsi eur

RC - Admi nistrateurs d' ASBL
En faveu r des clubs affiliés à la Ligue et
repris dans la liste transmi se à Ethias

Suite à votre demande, nous vous adressons en annexe et en double exemplaire, l'avenant n° 002, émis à votre police n° 45428263.

Nous vous remercions de bien vouloir nous retourner notre exemplaire dûment signé pour accord et de verser à notre compte le montant de la prime totale mentionné sur la facture ci-jointe ou que vous recevez par voie digitale.

Nous vous prions d'agrée r, Monsieur, l'expression de notre considé ration di stinguée.

Pour le Comi té de direction

A V E N A N T

POLICE N° : 45. 428. 263	CLIENT : K26306	AVENANT N° : 002
GESTION. : 1154- P08849		INSPECTEUR : R6

Ethias prend et donne acte des modifications apportées par le présent avenant qui restera annexé à la police primitive mentionnée ci-dessus, pour ne faire qu'un seul et même contrat et servir conjointement avec elle, à régler les droits respectifs des parties.

PRENEUR D' ASSURANCE	LIGUE FRANCOPHONE BELGE DE TIR A L' ARC ASBL Avenue de Marathon, 1 1020 BRUXELLES
---------------------------------	--

RISQUE ASSURE	RC - Administrateurs d' ASBL En faveur des clubs affiliés à la Ligue et repris dans la liste transmise à Ethias
----------------------	---

ECHEANCE	01 j anvi er
-----------------	--------------

PRISE D' EFFET	02 j uin 2021
-----------------------	---------------

PRIME	pour la période du 02/06/2021 au 31/12/2021 52, 26 EUR, à majorer des taxes
--------------	--

PRIME A L' ECHEANCE	2. 250, 00 EUR, à majorer des taxes
--------------------------------	-------------------------------------

Fait en double à Li ège, l e 03 j uin 2021.

Pour Ethias

Le preneur d' assurance



Florian Pirard
Head of Property & Liability
Underwriting Public & Corporate

Rue des Croisi ers 24
B- 4000 LIEGE

info.assurance@ethias.be

45.428.263/002/CG 1154-014-08/17



OBJET DE L'AVENANT

D'un commun accord entre les parties, il est déclaré et convenu que les garanties de la présente police sont étendues à la Confrérie des Archers de la Julienne.

En conséquence, le nombre de clubs assurés passe à 25.

Les effets du présent avenant sont fixés au 02.06.2021.

La présente extension est accordée moyennant une surprime annuelle de 90,00 EUR (hors taxes). En conséquence, pour la période du 02.06.2021 au 31.12.2021, il sera émis une facture de 52,26 EUR à majorer des taxes.

Il n'est pas autrement dérogé à la présente police.